NOUVELLE SÉRIE

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

D 2126 • Br16
16-31 janvier 1997

MOTS-CLEFS
Réforme agraire
Massacre
Impunité
Répression
Justice

OÙ EN SONT LA RÉFORME AGRAIRE ET L'IMPUNITÉ DES AUTEURS DE MASSACRES DE PAYSANS ?

Le Réseau Solidarité de Rennes[1] a lancé au mois d'octobre 1996 un " appel urgent " à ses lecteurs, portant sur la situation consécutive au massacre de paysans sans-terre à Eldorado do Carajás (cf. DIAL D 2072), aux évasions fréquentes des commissariats et des prisons de certains inculpés ou condamnés pour meurtres de paysans (cf. DIAL D 2088), à la question de la réforme agraire (cf. DIAL D 2037) et aux réactions émanant de l'Église (cf. DIAL D 2069). Suite à cet appel, le Réseau Solidarité a reçu de l'Ambassade du Brésil à Paris le texte que nous publions ci-dessous. C'est à ce texte que réagit ensuite, au nom du Comité Rio Maria et dans une lettre en date du 26 décembre 1996, Henri Burin des Roziers, avocat de la Commission pastorale de la terre. Il fait ainsi le point sur les deux questions majeures de la réforme agraire et de l'impunité dans le Brésil actuel. Nous avons joint à cet ensemble un témoignage de José Mahon sur la situation des paysans sans-terre.

Un texte émanant de l'Ambassade du Brésil à Paris

Massacre à Eldorado do Carajás

Le gouvernement fédéral met en place une politique de réforme agraire afin de mettre un terme aux tensions localisées dans certaines zones du pays.

1. Réseau Solidarité, 5 rue François Bizette 35000 RENNES. Tel : 02 99 38 82 40.

On peut avoir une idée précise de la priorité accordée au problème agraire au vu des données concrètes concernant l'installation de familles qui ont montré leur intention de trouver une solution définitive et non un simple palliatif. Conformément au plan d'installation de l'INCRA (Intituto de Colonização e Reforma Agrária), quarante mille familles ont été installées en 1995 et, pour l'année en cours, l'estimation est de soixante mille.

Le gouvernement fédéral a pleinement conscience qu'il ne suffit pas de réprimer les crimes sur le terrain, ce qu'il faut, c'est s'attaquer à leurs causes structurelles, parmi lesquelles vient en tête la concentration de la propriété foncière. L'engagement personnel du président de la République dans la cause de la réforme agraire s'est traduit par la création du ministère extraordinaire de la politique foncière et par le soutien du gouvernement aux projets de lois en cours de discussion au Congrès national portant sur les règles minimum d'expropriation des terres improductives et sur la réglementation des procédures dans les actions de réintégration dans les propriétés.

D'après les informations disponibles, le ministre de la politique foncière, Raul Jungmann, a récemment obtenu un prêt de 120 millions de dollars de la Banque mondiale pour financer le projet de réforme agraire. En outre, le président de la République devrait annoncer le déblocage de près de 800 mil-

lions de reals[2] pour assurer - et probablement dépasser - le nombre d'installations prévues pour 1996.

Quant à la lutte contre la violence agraire, il s'agit d'un objectif qui s'inscrit dans le contexte plus général de lutte contre l'impunité et le renforcement de la citoyenneté. L'adoption, le 7 août dernier, de la loi 9 299/96 qui transfère à la justice le jugement des crimes volontaires ayant entraîné la mort, commis par des membres de la police militaire, constitue un premier pas fondamental qui aura des conséquences immédiates sur les processus d'enquête visant à déterminer les responsabilités dans l'affaire d'Eldorado do Carajás. En effet, lors de la réunion qui s'est tenue le 22 août dernier, le Conseil de défense des droits de la personne humaine (CDDPH) a reçu le procureur général de la justice de l'État du Pará, M. Manuel Santino Nascimiento Junior, qui a clairement dit que le Parquet avait porté plainte pour homicide volontaire contre les 155 membres de la police militaire impliqués dans cet épisode navrant. Il a ajouté qu'il a demandé le transfert du procès à la justice courante, en se basant sur la nouvelle loi, et indiqué que le procureur du Tribunal de grande instance de Curianopolis (PA) devrait requérir la prison préventive pour les inculpés.

En ce qui concerne la reconnaissance de la responsabilité de l'État, un projet de loi émanant de l'exécutif au niveau de l'État du Pará, approuvé par l'Assemblée législative, a instauré l'octroi d'une pension mensuelle de 300 reals pour les familles des 19 travailleurs sans terre tués lors du massacre du 17 avril 1996.

Il faut souligner, enfin, que la volonté politique des autorités de l'État du Pará, d'une part, et l'engagement du gouvernement fédéral et du CDDPH de l'autre, ont garanti aux enquêtes et au procès qui commence toutes les conditions permettant un traitement juridictionnel sans plus attendre. Il faut bien comprendre, toutefois, que la complexité des faits délictueux, aggravée par le grand nombre de prévenus (155), requiert des mesures aussi complexes que délicates. Les autorités fédérales et de l'État ont uni leurs efforts pour que la volonté de punir les coupables rapidement ne connaisse pas d'entraves - on aurait pu faire accélérer ce procès de façon artificielle, procès qui pour être exemplaire dans ses résultats doit être guidé par le strict respect des lois pénales (comme par exemple obtenir dans la mesure du possible de preuves irréfutables, et accorder un large droit à la défense).

2. Un real valait 5,11 FF au 31.03.96 (NdT).

La mise au point du Comité Rio Maria

Voici les commentaires que nous pouvons faire sur le contenu du texte remis par l'ambassade.

Il est évident que ce document présente une estimation très exagérée des mesures prises par le gouvernement fédéral au sujet de la réforme agraire et de la lutte contre la violence agraire et l'impunité.

Cependant il est certain que des mesures importantes ont été prises qui ont donné des résultats, pour le moins dans le domaine de la réforme agraire. Voici donc le bilan approximatif que l'on peut faire aujourd'hui, me semble-t-il.

Réforme agraire

• ***Assentamentos*** (installation officielle sur les terres) :

Le gouvernement, sitôt après le massacre d'Eldorado, s'était engagé à *assentar,* c'est-à-dire installer légalement dans des terres désapropriées, avec l'infrastructure nécessaire, 60 000 familles, alors qu'en 1995 il n'y en avait eu que 40 000.

Dans ces derniers jours de décembre, le gouvernement affirme que le chiffre de 60 000 est déjà dépassé. Ceci ne pourra réellement être vérifié que dans les premiers mois de 1997. Mais le Mouvement des sans-terre et la Commission pastorale de la terre (CPT) contestent ce chiffre, expliquant qu'au moins la moitié de ces familles n'ont pas été réellement *assentadas,* c'est-à-dire installées légalement avec les moyens nécessaires pour y vivre et y travailler : maisons, routes, écoles, crédits à bon marché, assistance technique, comme le prévoit la loi. De fait ces familles occupaient déjà ces terres, souvent depuis des années, et leur situation a simplement été légalisée. Elles ont reçu leurs titres de possession mais aucun des moyens prévus par la loi sur les *assentamentos* pour pouvoir y vivre décemment, produire et commercialiser leurs produits. Le Mouvement des sans-terre affirme d'autre part que seulement 15% des 50 000 familles qui vivent en campement, attendant qu'on leur attribue des terres, ont été *assentadas.* La CPT constate la même chose.

• **Le rite *sumario*** (procédure d'urgence)

C'est une procédure très rapide, proposée par le gouvernement, pour régler les litiges d'occupation de terre alors que la précédente était extrêmement longue. Elle vient d'être votée par le Sénat. Cela devrait faciliter et accélérer l'expropriation des terres improductives et leur attribution aux paysans sans terre.

• **Impôt territorial rural** (impôt foncier)

Le projet de loi du gouvernement vient d'être voté par le Sénat le 18

décembre 1996. Il augmente considérablement l'impôt sur les terres improductives de façon à mettre fin à la spéculation foncière et obliger le propriétaire à les vendre à l'État ou à ceux qui veulent exploiter les terres. C'est une mesure incontestablement importante.

Lutte contre l'impunité

Dans ce domaine très peu de choses ont été faites. Le document de l'ambassade dit qu'une loi a été votée le 7 août dernier transférant à la justice commune les homicides volontaires commis par les membres de la police militaire qui jusque là relevaient de la justice militaire.

De fait c'est un pas très important. Mais il faut souligner que le projet de loi initial a été considérablement réduit ; il prévoyait le transfert à la justice commune de tous les crimes commis par les membres de la police militaire et non seulement des homicides volontaires. Une des conséquences de cette loi est que, comme le dit le document, le massacre d'Eldorado relève désormais de la justice commune. Mais, contrairement à ce que dit le document, selon les avocats du Mouvement des sans-terre, le Parquet n'aurait pas porté plainte pour homicides volontaires contre les 155 membres de la police militaire impliqués dans cette tragédie. De toutes façons cela n'aurait probablement aucun effet pratique car l'enquête a déjà été faite par la police militaire et, évidemment, de façon très tendancieuse : les policiers militaires responsables n'ont pas été identifiés, les preuves d'identification, possibles au début, ont été perdues et sont pratiquement impossibles à retrouver 9 mois après.

À ce jour le résultat des procès criminels relatifs au massacre d'Eldorado do Carajás est le suivant : les 155 policiers militaires présents lors du massacre, y compris leurs chefs, sont inculpés uniquement pour crime pour abus d'autorité dont la peine est de 10 jours à 6 mois de détention. Par contre 3 paysans sans terre présents lors du massacre sont poursuivis pour crimes de lésions corporelles contre 11 policiers militaires, port illégal d'armes et résistance à l'exécution d'un ordre

Un témoignage sur la situation des paysans sans terre

Le problème de la terre est crucial : les paysans sans terre en sont réduits à camper au bord des grandes routes tandis que les terres sans paysans restent incultes : malheur à celui qui s'aventure à "envahir" une propriété privée.

Le 19 décembre 1996, un groupe de laïcs, prêtres et religieuses, sous l'égide de l'Association pour la défense des droits de l'homme, s'est rendu dans quelques-uns de ces campements : j'étais de la partie. Quittant São Paulo en autobus le mercredi 18 à 23 heures, nous arrivons vers 10 heures le 19 au centre Santa Rita. À côté de la grande route, une voie ferrée désaffectée : sur 3 km de long vivent 1300 familles dans des baraques recouvertes de toiles en plastique qui servent aux maçons pour conserver l'étanchéité dans les constructions. Peu d'eau, pas d'électricité, une chaleur de 32 à 38 degrés, plus élevée encore dans les baraques qui deviennent des étuves. Les hommes qui arrivent à trouver du travail gagnent la valeur de 35 francs par jour pour 12 heures de travail (...)

Nous avons pu parler à ces gens là qui nous racontaient leurs peurs et leurs souffrances. Au campement Santa Irene les paysans ont commencé à planter mais le propriétaire a fait jeter du poison sur leur plantation et détruit leurs tracteurs en les criblant de balles de mitrailleuses. Les gens dormaient dans des tranchées car on mitraillait leurs tentes pendant la nuit. Nous avons envoyé une lettre ouverte au gouverneur de l'État de São Paulo car il pourrait, s'il le voulait, prendre des mesures.

La région appelée Pontal de Paranapanema comprend 19 communes, environ 10 000 km² soit un million d'hectares. Plus de 5 000 familles campent ainsi au bord des routes à Taquaraçú, Sandovalina, Teodoro Sampaio et Mirante.

Il y a aussi un commencement de réforme agraire : 500 familles ont reçu des terres (environ 20 hectares par famille) : nous avons visité le centre Santa Clara où chaque paysan a reçu une petite maison. Ils ont construit une école, une coopérative, acheté un tracteur et cultivent ensemble le maïs, le coton, le riz et les haricots. L'ambiance y est joyeuse et fraternelle.

Nous sommes revenus dans la nuit du jeudi au vendredi, convaincus que la réforme agraire ne se fera que sous la pression de la base car les autorités sont trop compromises avec les grands propriétaires.

José Mahon, Santo André, SP, Brésil,
Lettre en date du 9 janvier 1997

légal, dont la peine peut aller jusqu'à plusieurs années de prison ! Au niveau de la Justice fédérale, à Brasilia, le ministère public fédéral a porté plainte contre le gouvernement de l'État du Pará responsable pour avoir imprudemment donné l'ordre de libérer la route occupée par les sans-terre.
Le scandale de l'impunité des auteurs du massacre d'Eldorado do Carajás, en avril 1996, comme également du massacre de Corumbiara dans l'État de Rondônia[3], en août 1995, est tel que le procureur fédéral des droits des citoyens, le président de l'Assemblée législative fédérale, le président de l'Ordre des avocats du Brésil, avec l'appui de plus de 50 ONG, ont organisé, le 28 novembre 1996, un Tribunal international de formation d'opinion pour juger les massacres d'Eldorado et de Corumbiara. La session de Cour d'assises, symbolique, s'est réalisée dans la salle de conférence du Sénat fédéral à Brasilia avec la participation de personnalités représentatives de la société brésilienne et de l'opinion publique internationale, juristes, experts à la Commission des droits de l'homme à l'ONU, parlementaires, évêque, pasteur, rabbin, écrivain... Les témoins étaient des travailleurs sans terre et des journalistes présents lors du massacre, un médecin légiste. L'accusation était faite par deux procureurs de la République. Plus de 1000 personnes étaient présentes. Pratiquement toute la presse nationale et presque toutes les chaînes de télévision nationales ont informé de l'événement.
La sentence de condamnation symbolique sera envoyée au président de la République, au Suprême tribunal fédéral, à l'Organisation des États Américains (OEA), à l'ONU.
Le but est d'alerter les autorités, les organisations nationales et internationales sur le scandale de l'impunité et de faire pression.

2. Cf. DIAL D 2006 et 2036 (NdT)

Voici donc les remarques que nous faisons au sujet du document de l'ambassade, objectives je crois, puisqu'elles reflètent aussi bien la position de la CPT, du Mouvement des sans-terre et de nombreuses ONG que du procureur fédéral des droits des citoyens, de la Commission des droits de l'homme du Parlement fédéral, de l'Ordre des avocats national.
Merci encore de votre appui et de votre solidarité qui ont certainement joué un rôle important dans les résultats déjà obtenus car le président de la République, Fernando Henrique Cardoso, est extrêmement préoccupé par son image internationale de défenseur des droits de l'homme. De toute évidence nous aurons encore bien besoin de vous en 1997.

Henri Burin des Roziers

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

Jeudi 6 février 1997 à 20h.30
l'Agora Tête d'Or
93 rue Tête d'Or - 69006 Lyon

Une conférence-débat avec

Charles Antoine
fondateur et ancien directeur de DIAL

L'Église catholique en Amérique latine : les cicatrices de la guerre froide

Cette conférence est conjointement organisée par DIAL et l'Agora Tête d'Or

Un livre cassette

Le cerf volant magique

Conte écrit et joué par des enfants du Honduras, dans le cadre d'un congrès pour les droits de l'enfant.

Le jeune Miguelito, emporté par le cerf volant magique, atterrit sur une autre planète.Il se lie d'amitié avec des enfants différents de lui et, grâce à eux, découvre qu'il a de la chance d'avoir une famille, un nom, d'aller à l"école, d'être soigné, de ne pas travailler, d'être libre.

Une découverte originale des droits de l'enfant.

Collection "Tous différents, tous égaux"
(âge 8/12 ans)
Prix : 107,00 FF

DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.
Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F
Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50 Fax 01 45 55 28 13.